

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 06-51-1902 désignant les fonctionnaires charges de procéder à la vérification des caisses publiques.

n° 06-51-1902

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
31 décembre 1902

Numéro JO  
n° 51 du 15/01/1902

Date du numéro  
15 janvier 1902

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu le décret du 18 Juin 1881 rendant cable à Obock l'ordonnance du 18 Septembre 1844: Vu le décret du 20 Novembre 1882 sur le regime finances des colonies,

### TEXTE INTÉGRAL

Article Premier. — Sont délégués pour la vérification, le 31 Décembre courant, des caisses désignées ci-après: 1° Trésorier-Payeur

- M. Thérond, secrétaire général. 2° Des Douanes et Contributions et général. M. Thérond, secrétaire général. 3° Postes et Télégraphes, M. Vennat, chef du bureau des financiers .

#### Art. 2

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout ou besoin sera.

**ORMIÈRES.**